



Saint-Nazaire, le 02 mai 2022

CSE extraordinaire explosion gaz serrurerie

Ce vendredi 6 mai, une réunion avec la direction va avoir lieu.

Des réponses précises à nos questions sur tous les événements autour d'un accident d'une extrême gravité sont attendues...plus d'un mois après !

Elles concernent une explosion gaz qui a soufflé les jambes d'un salarié de l'atelier serrurerie, conduisant entre autres à l'amputation d'une de ses jambes (avec d'autres suites possibles non-connues à l'heure où nous écrivons)

Voici quelques-unes des questions posées à la direction au sujet de cet accident :

1/ Accident :

- La chronologie et le détail des appels aux moyens de secours internes, externes, à GrDF et/ou aux experts gaz, et leurs interventions ?
- La chronologie des interventions de sécurisation de l'atelier et des bureaux / vestiaires adjacents ?
- Qui a fermé les vannes gaz ?
- Quel est l'état de santé moral et physique des victimes collatérales ?

2/ Expertise avant réouverture atelier /bureaux :

- Nous demandons de voir le rapport des experts gaz intervenus après l'accident :
 - o Liste et positions géographiques des contrôles effectués
 - o Conclusions sur l'état des canalisations concernées (éthylène et oxygène)
- Risque d'explosivité de l'éthylène ?
- Comment le « GO » a été donné, et qui a donné le « GO », pour le retour des salariés dans les bureaux adjacents le vendredi fin de matinée ?

3/ Mise en place des réseaux provisoires dans l'atelier et reprise de la production:

- Pourquoi a-t-on utilisé les chalumeaux sans avoir changé les buses, alors que l'on changeait de gaz ? (éthylène /acétylène)
- Il y aurait eu des « explosions » de chalumeau. Cela ne met-il pas en lumière une non maîtrise du processus gaz ? Le labo de soudure est venu pour voir (ce sont des experts soudure), mais qui a l'expertise gaz au sein des chantiers ?

4/ Maintenance et contrôle des réseaux :

- Date de montage de ces réseaux ?
- Les réseaux gaz enterrés sont-ils éprouvés régulièrement ?

5/ Procédure en cas d'accident /incident sur les réseaux :

- Quels moyens de contrôle sont disponibles aux chantiers pour détecter ces fuites ?
- Quelle est la procédure en cas d'incident sur le réseau gaz ?

6/ Questions CSSCT :

- Pourquoi a été constaté lors de la visite CSSCT du 06/04, que la panoplie de distribution des cadres gaz était posée à même le sol, à l'encontre des règles sécurité ?
- Traceur olfactif : les livraisons d'ETHYLENE sont-elles toujours avec marqueur olfactif
- La fuite est-elle identifiée et localisée précisément ?
- Comment démontrer la non dangerosité des gaz accumulés dans le sol entre les deux ateliers suite à cette fuite ? Et comment assurer aux salariés la non dangerosité des autres canalisations gaz ?
- Pourquoi n'y a-t-il pas de vannes de coupure gaz à l'entrée de l'atelier ? L'atelier serrurerie n'est pas isolable sans aller dans la PRE PRE.
- Pourquoi le gaz à bord n'a pas de marqueur ?

7/ Pérennisation des pratiques

- Quelles nouvelles procédures ou nouveaux protocoles ont été mis en place pour sécuriser les questions « gaz » à l'avenir.
- Carte des réseaux enterrés à disposition des services incendie/sécurité ? Mis à jour régulièrement ?
- Il y a-t-il des exercices avec le SDIS sur les sujets gaz ?

Nous reviendrons vers vous pour vous transmettre les réponses de la direction en face de chacune des questions posées...